

ESSAI

À propos de l'affaire Grasset

par Philippe Vilain

19 avril 2026

Huit remarques sur un milieu en quête de sa conscience

Ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'affaire Grasset continue à faire beaucoup écrire. Auteur de romans et d'essais publiés chez Grasset, Philippe Vilain a pris la parole à ce sujet. French Press reproduit ce texte avec l'aimable autorisation de son auteur.

1

La littérature ne peut être un instrument de propagande idéologique, que ce soit à droite ou à gauche. Si elle se réduit à cela, elle n'a plus lieu d'être.

2

On ne peut que souscrire à la proposition d'une « clause de conscience » dans un contrat d'édition afin de pouvoir s'extraire d'une situation idéologique avec laquelle on est en désaccord.

3

Le mouvement de réaction des écrivains Grasset est salubre — même si cette réaction ne recèle pas en elle le même coefficient de révolte et de courage suivant qu'il s'agisse d'un écrivain de notoriété (+ de 15 000 ex.), d'un écrivain vendant en moyenne plus de 5 000 exemplaires (seuil déclenchant la publication en livre de poche) ou moins de 5 000 exemplaires :

Les premiers et de nombreux seconds feront l'objet de sollicitations dans des maisons aussi prestigieuses que Grasset, tandis que les troisièmes se mettent en grande difficulté.

4

Cet engagement tardif, de retrait et de réaction, ne manque pas de questionner. Il ne s'agit pas tant d'un engagement de principe, idéologiquement vertueux, qu'un engagement de circonstance, de bonne conscience, puisque depuis plusieurs années et l'emprise de Bolloré sur Grasset et Stock, les écrivains ont continué d'enrichir l'empire, y compris sous la caution de résistance idéologique qu'incarnent Olivier Nora et Manuel Carcassonne. Pourquoi n'être pas partis plus tôt ?

Cela dit, on comprend aisément les raisons du non-retrait : fidélité à une maison, relation de confiance avec l'éditeur, crainte de perdre ses intérêts et de se retrouver non publié.

5

S'il s'agit d'un engagement de conscience véritable, alors il faut aller au bout de ses idées vertueuses en n'acceptant plus la distribution de livres via Hachette, en n'allant plus sur Amazon, en refusant les livres de poche (Bolloré), plus de Relay si succès, plus de promotion de livres dans le JDD / Europe 1 / CNews, etc.

Mais quel écrivain sous 5 000 exemplaires — soit la majorité — peut se le permettre ? La vertu est un luxe, l'apanage des écrivains bankable.

6

La politique éditoriale Grasset de ces dix dernières années serait à examiner : de plus en plus d'acteurs, chanteurs, politiciens, journalistes, gens du milieu. Le catalogue à proprement parler « littéraire » se « divertit » et se « discute » — pour reprendre le mot juste de Johan Faerber.

Des éditeurs se réservant la rentrée littéraire de septembre pour publier leurs propres livres.

7

En 2017, cet éditeur m'avait commandé un roman en me demandant de « faire un pas de côté » — consacrer un roman à une figure féminine connue : condition du contrat — soit d'écrire une biofiction (genre que je critique dans *La Littérature sans idéal*).

*La première version de ce roman, La Malédiction de la Madone**, a été acceptée ; mais après avoir demandé la possibilité de sortir ce roman en septembre, le roman a été refusé au motif kafkaïen qu'on ne reconnaissait pas ma voix.*

Pour la première fois de ma carrière, du jour au lendemain, à 50 ans, je me suis retrouvé sans éditeur — avant que *Sophie Charnavel*, directrice de *Robert Laffont*, et l'agente *Susanna Lea* ne m'accueillent et me soutiennent.

Mon roman refusé, *La Malédiction de la Madone*, est alors devenu lauréat du prix Méditerranée.

8

Je conserve une grande estime pour Olivier Nora, un patron exemplaire, humaniste, et j'aurais aimé qu'il soit mon éditeur direct durant les 17 années passées chez Grasset et 9 livres publiés.

Et je l'excuse même d'avoir conforté un éditeur de sa maison qui, après toutes ces années de collaboration intense — un film adapté au cinéma, notamment — m'a congédié brutalement d'un mail de 5 lignes.

— *Philippe Vilain*

POUR CITER CET ARTICLE

Vilain, Philippe. « À propos de l'affaire Grasset ». French Press, 19 avril 2026, <https://frenchpress.media/publications/a-propos-de-l-affaire-grasset>.